**COMPTE-RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**RECTIFICATIF**

**mercredi 22 juillet 2020**

* **Appel nominal des membres du Conseil Municipal :** Madame le Maire fait l’appel des membres du Conseil Municipal et constate l’absence excusée de M. Dominique ANTONI et de Mme Catherine COSTE ;
* **Désignation du secrétaire de séance**: Le Conseil Municipal désigne Antoine LAMAGAT secrétaire de séance.
* **Approbation des procès-verbaux des réunions des conseil municipaux des 25 mai et 10 juillet 2020** : Madame le Maire demande à l’assemblée si quelqu’un a des questions et /ou remarques sur les PV des deux derniers conseils municipaux, et demande de les approuver. Les PV sont approuvés à l’unanimité des votants.

**- Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :** Madame le Maire informe le conseil que lors de chaque changement de municipalité, il convient de désigner 24 délégués à la CCID dont seulement 12 seront retenus par les services fiscaux, conformément au 1 de l’article 1650 du Code Général des Impôts. Cette commission est composée :

☞ du Maire

 ☞ de 6 commissaires titulaires

 ☞ de 6 commissaires suppléants

La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission se réunit 1 fois par an pour donner son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale.

Madame le Maire propose donc les personnes suivantes :

 - FEIX André à La Rougerie

 - LAFOND Guy à Turenne

 - CABRERA Daniel à Brousse

 - PAROUTEAU Chantal 1 rue de l’Hospitalet

 - PEYRODE Jean-Louis à Chabrignac

 - ARLIE Yvon à Puy la Ramière

 - LEJEUNE Catherine 2 rue des Écoles

 - SAULENC Gérard à Brousse

 - GRARD Alain au Peuch

 - CEYRAL Michel aux Palètres

 - ROL Liliane au Cayre

 - SOULETIE Jérôme à Lagleygeolle

 - MAURIE Josiane à Rochepied

 - VALETTE Pascale à La Rougerie

 - LAFFAIRE Bernadette à Rochepied

 - SERRAGER Patrick à Rignac

 - ISSARTIER Bertrand à Baladre

 - LÉONARD Martial à La Doradie

 - TERRIEUX Christophe à La Cisterne

 - FELIPE Luis Joseph à La Rougerie

 - RODRIGUES Delphine

 - LASSALLE Christian

 - THIAUCOURT Michel

 - LAMAGAT Antoine

La proposition de Mme le Maire est approuvée à l’unanimité des votants.

- **Borne WIFI Public dans le bourg** : Madame le Maire rappelle que la commune s’est engagée avec le PETR pour la mise en place dans le bourg au niveau de la salle des fêtes d’une borne WIFI public gratuit. L’utilisation est gratuite et ouverte à tout utilisateur final. Il convient de signer une convention avec le PETR. Elle rappelle que le coût d’installation de la borne est à la charge du PETR (hors alimentation électrique et connexion internet). La commune devra s’acquitter de l’abonnement annuel de la borne à hauteur de 157 € TTC. Afin de pouvoir la mettre en place, notre électricien devait sortir une ligne électrique mais du fait de son accident il ne peut pas. Il nous a recommandé M. Mocques à Malemort.

Mme le Maire confirme que cette borne permettra un accès wifi dans la salle des fêtes, que le bon usage du wifi se fera sous la responsabilité et le contrôle de l’office de tourisme. Par ailleurs M. Lamagat précise que le directeur a indiqué qu’il quitte l’office de tourisme dans les prochaines semaines et a par ailleurs souligné l’importance croissante des bornes wifi pour le développement du tourisme auprès des nouvelles générations

.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l’unanimité des votants.

- **Adhésion à un groupement de commandes pour le changement d’un distributeur d’énergie** : Madame le Maire informe le Conseil que la mairie s’est engagée avec la FDEE 19 dans un groupement de commandes pour bénéficier d’un meilleur prix pour l’achat d’énergie. Il convient de signer une convention avec la FDEE 19. Il s’agit d’une adhésion groupée.

L’adhésion au groupement de commandes est acceptée à l’unanimité des votants.

- **Convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves au gymnase et à la piscine année scolaire 2020-2021** : Madame le Maire informe l’assemblée que chaque année il convient de signer une convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves de l’école aux séances au gymnase et à la piscine de Meyssac. Pour l’année scolaire 2020-2021, le tarif des séances reste inchangé par rapport à l’année scolaire 2019-2020, à savoir 96 € TTC par séance.

Le choix du transporteur est imposé par la comcom.

La convention est approuvée à l’unanimité des votants.

- **Autorisation d’ester en justice** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions du CGCT et plus particulièrement l’article L2122-22 permettent au conseil de lui déléguer un certain nombre de compétences. Afin de lui permettre de représenter la commune dans les éventuels contentieux qui pourraient survenir, il est proposé au conseil de l’autoriser, pour la durée de son mandat, à représenter la commune en justice.

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité Mme le Maire à ester en justice en cas de besoin.

- **Élection des délégués à la CLECT**: Madame le Maire informe le conseil qu’aux termes de l’article 1609 nonies C du code général des impôts, il est créé entre un EPCI soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d’évaluer les transferts de charges (CLECT). Cette commission est créée par l’organe délibérant de l’établissement public qui en détermine la composition à la majorité des tiers ; Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Il convient donc d’élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

 - Délégué titulaire : M. Antoine LAMAGAT

 - Délégué suppléant : M. Dominique ANTONI

Le Conseil Municipal élit à main levée ces deux délégués à l’unanimité des votants.

- **Souterrain d’Orgnac** : Madame le Maire informe le conseil que le souterrain d’Orgnac fait partie d’un bien de section. Afin de pouvoir sécuriser le site, il convient de procéder au transfert du bien de section à la commune. Tous les propriétaires concernés ont été interrogés sur ce sujet et ils ont tous donné leur accord.

Le Conseil Municipal approuve ce projet à l’unanimité des votants.

- **Questions diverses :**

**⮚ Date de la prochaine réunion du conseil municipal :** vendredi 11 septembre 2020 à 20h30

 **⮚ Point sur les dossiers en cours :**

**☞** PAB : Mme le Maire fait le point sur la réception des travaux qui aura lieu le 30 juillet à 14h00.

☞ VOIRIE : Mme le Maire signale que tous les travaux prévus dans la consultation ont été réalisés. Des travaux supplémentaires prévus au budget ont été confiés à l’entreprise FREYSSINET à Objat et réalisés dans leur totalité.

 ☞ Compte-rendu réunions à la ComCom :

\* Délégué au SEBB (Syndicat mixte d’Études du Bassin de Brive) : Antoine LAMAGAT et Joseph FELIPE LUIS

 \* Délégué tourisme : Catherine LEJEUNE

 \* Délégué Foyer d’accueil de Boulou les Roses : Caroline de PAYSAC

☞ Adressage : la distribution des plaques numéro de rue a commencé. Les habitants sont invités à venir les retirer en mairie aux jours et heures d’ouverture de celle-ci. Un certificat de numérotage leur est délivré. Dès que la facture sera payée, la secrétaire finalisera la demande de versement de subvention auprès de le Préfecture pour la subvention DETR et auprès du Conseil Départemental.

☞ Problème à la Redonde : Mme le Maire explique que le chemin de la Redonde est un chemin public qui dessert une seule habitation. Les propriétaires de celle-ci ont mis une barrière interdisant l’accès à l’entrée du chemin. Malgré un premier courrier de l’ancien Maire, la barrière reste toujours fermée. Mme le Maire veut lancer une procédure afin de les obliger à la laisser ouverte. M. Jacques BOUYGUE conseille, en premier lieu, à Mme le Maire de rencontrer les propriétaires de la maison afin de leur expliquer pourquoi ils ne doivent pas fermer un chemin public, même si celui-ci ne dessert que leur habitation. Il précise également qu’il les avait rencontrés dans le cadre du mandat précédent et que ceux-ci s’étaient engagés à la laisser ouverte en journée. Mme le Maire suivra ses conseils.

☞ Problème à Haut la Côte : des travaux de création d’une réserve d’eau ont été fait par une entreprise au profit de M. Simon JALADI, agriculteur à Ligneyrac. Lorsque l’ancien Maire a donné l’autorisation de ces travaux, il avait été précisé que la route devrait être remise en état à la fin de ceux-ci. Or il a été constaté que la route est abîmée et non remise en état. M. Mickaël COUPÉ a proposé de contacter M. Jaladi et nous tiendra au courant.

☞ Éclairage église : dossier de demande de subvention LEADER en cours

☞ Réunion au Conseil Départemental

☞ Réunion avec la gendarmerie : Mme le Maire leur a signalé une potentielle arnaque par une ancienne habitante de la commune qui téléphone aux habitants en se présentant comme une employée d’une association de Brive venant en aide aux personnes pour toutes les aides auxquelles elles pourraient prétendre. La gendarmerie pense effectivement que c’est une arnaque et va mener son enquête et pourrait être amenée à saisir les services du procureur de la République.

☞ Vente terrain succession DELARBRE à Cervole

☞ Tourisme :

🢣 panneau d’affichage à la salle des fêtes. Catherine LEJEUNE s’est penchée sur la question et a trouvé un panneau de plexiglas à 300 €. Elle continue ses recherches. Il a également été proposé un nouvel emplacement de ce panneau. La réflexion se poursuit.

La Teulière : La toiture, pourrait être refaite en bac acier en insistant sur l’aspect esthétique de la charpente bois vue de la route. A suivre.

☞ Urbanisme :

🢣 Vente de terrains succession DELARBRE à Cervole : Mme le Maire informe le conseil qu’un couple de jeunes est intéressé par ces terrains. Ils craignent en revanche que la SAFER préempte. Dossier à suivre.

🢣 Différentes demandes de certificats d’urbanisme : Mme le Maire informe que nous recevons de nombreuses demandes d’urbanisme.

 ☞ Repas des aînés 2020 : le Conseil Municipal réfléchit encore.

☞ Concert dans l’église le 16 août 2020 : un concert du QUINTET DAPHNIS aura lieu à l’église le 16 août à 16h00. Il sera gratuit et dans le respect des consignes sanitaires : port du masque obligatoire, espace entre les personnes sur les bancs, sauf pour les personnes arrivant en groupe. Une information sera publiée sur le site internet et sur panneau Pocket. Il est demandé à tous les conseillers disponibles de prévoir du temps pour l’organisation de ce concert. Entrée et sortie différenciées.

☞ Inauguration du PAB : elle aura lieu le samedi 19 septembre 2020 à 20h30 dans le cadre des journées du patrimoine. Une première réunion d’organisation aura lieu le 29 juillet à 20h00 à la salle des fêtes, cette réunion concernera également la préparation du concert du mois d’août. Un mail d’information a déjà été envoyé à toutes les personnes invitées (élus, autorités, entreprises…) M. Lamagat signale que le SIRTOM peut prêter des assiettes, verres pour l’occasion. Il faudra penser au ruban Bleu- Blanc- Rouge.

☞ Cimetière :

🢣Mme le Maire propose que l’allée centrale du nouveau cimetière soit enherbée car il devient de plus en plus difficile de trouver des produits efficaces pour le désherbage. Il est fait remarquer à Mme le Maire qu’en cas de pluie le fourgon des pompes funèbres ne pourra pas reculer. M. Sébastien MONASSIER donne les références d’un produit efficace et aux normes qu’il utilise dans son travail. Il précise en revanche qu’il faut que le cantonnier ait l’habilitation phytosanitaire d’achat et de pose.

🢣 Il faut étudier la question de la desserte en eau du nouveau cimetière. M. Bouygue s’est proposé pour étudier la question. Actuellement il existe une réserve que les usagers peuvent utiliser.

☞ Jeux pour les enfants de l’école : plusieurs propositions sont présentées. Le Conseil trouve les devis onéreux. M. Antoine LAMAGAT suggère qu’il soit demandé, au conseil d’école et aux parents d’élèves, ce qu’ils souhaitent en leur donnant un montant maximum que la commune peut allouer. Mickaël COUPÉ a donné les coordonnées d’une entreprise sur Meyssac qui fait ce genre de jeux.

- Demande des conseillers municipaux :

 ☞ documents transmis au conseil avec les convocations : M. Antoine LAMAGAT demande, lorsque l’une des décisions à prendre par le conseil prévoit une convention ou tout autre document devant être signé par le Maire à ce que ceux-ci soient transmis avec les convocations. Mme le Maire en prend note et approuve.

☞ Sigles et abréviations : les membres du Conseil demandent à ce que les sigles et abréviations soient détaillés afin de mieux savoir quel est le sujet. Remarque prise en compte.

☞ Croix de la Méchaussée : Mme le Maire informe le conseil que la croix a été réparée par Olivier COULIÉ et remise en place.